

Diagnostic de vulnérabilité d'un centre hospitalier construit derrière une digue – Centre hospitalier Henri Duffaut d'Avignon

Francis Decoucut et Valéry Brunel - 2007

L'expérience du Centre Hospitalier d'Avignon montre comment la présence d'un PPRi peut inciter un établissement à mettre en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité. Ainsi, face à un refus d'extension de ses bâtiments, l'hôpital a entamé, dans le cadre de son projet de rénovation, une analyse de sa vulnérabilité.

§ CARACTERISTIQUES DE LA DEMARCHE

Objectifs

Préciser le risque inondation auquel le site est soumis, connaître sa vulnérabilité, définir des recommandations à mettre en œuvre en cas de crise ou, de manière préventive, en les intégrant dans les futurs projets d'aménagement.

Origine

L'impossibilité d'étendre les bâtiments de l'Hôpital du fait de l'existence du PPRi a poussé les porteurs du projet à se mettre en conformité avec la circulaire interministérielle du 21 janvier 2004 qui préconise pour les bâtiments publics l'élaboration de diagnostic de vulnérabilité et la mise en place de mesures pour assurer le maintien des activités en période de crue.

Cadre de la démarche

La circulaire du 21 janvier 2004.

Gouvernance

Porteur du projet : Centre Hospitalier d'Avignon et DDE du Vaucluse

Acteurs financiers : N.C.

Acteurs techniques : les bureaux d'étude ARMINES et SIEE.

Financement

Budget :

- du diagnostic : N.C.
- des recommandations : 20,7 millions d'euros

Financeurs : N.C.

§ DEROULEMENT DU DIAGNOSTIC

1. Analyse fonctionnelle de l'établissement

Elle a permis d'avoir une connaissance :

- du fonctionnement de l'établissement,
- de sa vulnérabilité,
- des processus qui peuvent mener au dysfonctionnement,
- et des conséquences de chaque dysfonctionnement sur le fonctionnement global de l'établissement.

2. Caractérisation de l'inondation

3. Élaboration de la stratégie

Cette étape s'est déroulée de la façon suivante :

1. définition des activités indispensables qui devront être maintenues pendant toute la durée de l'évènement, et des moyens nécessaires pour le maintien de ces activités ;
2. sélection des mesures : protection du site, délocalisation hors zone inondable de certains services, protection des réseaux d'approvisionnement en énergies, fluides, eau, etc. ;
3. chiffrage du gain possible pour l'Hôpital si ces mesures sont adoptées ;
4. mise en œuvre des recommandations.

§ ÉTAT D'AVANCEMENT ET PERSPECTIVE

État d'avancement

Diagnostic : réalisé.

Suites du projet :

- les mesures sur le bâti
 - o réalisation d'une étude de faisabilité des mesures et d'un programme pluriannuel de travaux ;
 - o d'ores et déjà, mise en œuvre de deux actions :
 - § la remontée des installations électriques hors d'eau pour le scénario de référence,
 - § et la construction d'une extension du bâtiment hors zone inondable devant accueillir le service pédiatrie qui se trouve pour l'instant au rez-de-chaussée ;
- les mesures organisationnelles
 - o réalisation de fiches réflexes et d'un plan d'urgence,
 - o développement d'un plan de gestion de crise de l'activité hospitalière au niveau régional.

Facteurs de réussite

Le portage politique, l'estimation des gains attendus par la mise en œuvre des recommandations.